

les nôtres. Plusieurs conservateurs critiquent la Commission canadienne du blé parce qu'ils préfèrent la concurrence acharnée du marché libre. Le député de Greenwood a dit, comme en fait foi la page 4226 du hansard:

J'espère que le ministre ne nous laissera pas dans la situation où nous nous trouvons actuellement.

A l'heure actuelle, nous exerçons notre activité sous le régime de l'écoulement ordonné des céréales par l'entremise de la Commission canadienne du blé.

Il nous faut étudier avec un esprit positif l'état de choses qui règne, chez nous, dans le domaine des céréales. A la suite de trois abondantes récoltes successives, nos stocks ont atteint un sommet sans précédent. Le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) a déclaré qu'un stock considérable de céréales constitue un avantage pour le Canada et que le Gouvernement a pour ligne de conduite d'entreposer les céréales pour les utiliser ultérieurement.

Grâce à une organisation méthodique des ventes, il nous serait possible d'écouler graduellement notre excédent actuel sur les marchés du monde. Prenons, par exemple, le cas des céréales de qualité très inférieure de la récolte de 1951; on peut dire, je crois, que la Commission canadienne du blé a su en tirer un parti très profitable.

Le ministre a déclaré que notre programme consiste à emmagasiner les céréales au Canada, mais nous les entreposons sur les fermes aux frais de nos cultivateurs. Si le gouvernement entend suivre cette ligne de conduite, il devrait envisager les choses telles quelles sont et recourir à des méthodes qui permettraient au cultivateur d'entreposer ses céréales. On dira peut-être que l'aménagement, par l'État, d'élevateurs de tête de ligne et d'installations publiques d'entrepôt coûterait trop cher, mais il serait beaucoup plus facile d'y entreposer les céréales que de les emmagasiner sur les fermes, comme on le fait en ce moment.

Sous le régime actuel, qui consiste à laisser les cultivateurs entreposer eux-mêmes le blé qu'ils n'ont pas vendu, l'agriculteur manque totalement de fonds pour acquitter ses frais d'exploitation. Ces frais ont augmenté continuellement depuis dix ans et il est erroné de supposer, comme beaucoup le font, je le crains, que le revenu brut d'une exploitation agricole puisse se confondre avec le revenu net. Au cours d'un débat antérieur, j'ai calculé que le coût de production du blé par acre s'établissait à environ \$17.75 sans rien allouer pour l'exploitant ou pour sa famille, ni pour le remboursement des dettes. Ces éléments inclus, le coût s'établit à environ \$25 l'acre ensemencée en blé.

Le lundi 29 mars, le ministre du Commerce (M. Howe) a déclaré, ainsi qu'on peut le voir à la page 3612 du hansard, que la Commission du blé était en train d'effectuer un versement final qui suffirait aux exigences des semences du printemps. Le versement de \$58,282,438 aux 250,000 détenteurs de permis, au Canada, représente un montant de \$233 pour chaque cultivateur. Avec cette somme d'argent, la première que beaucoup de cultivateurs ont touchée en quatre ou cinq mois,—et en une période beaucoup plus longue, dans bien des cas,—on compte que le cultivateur pourra nourrir et vêtir sa famille, acquitter l'intérêt sur les emprunts qu'il a contractés à la banque, payer son impôt sur le revenu et traiter ses semences pour les prémunir contre la larve de taupin et d'autres maladies des semences, traitement dont le coût s'élève jusqu'à 75c. l'acre. On compte aussi qu'il pourra acheter son essence, son huile, ses lubrifiants et payé ses réparations. Il saute aux yeux que le montant moyen de \$233 qu'ont touché les cultivateurs est fort insuffisant pour répondre à ces besoins. Dans les localités où les cultivateurs ont eu la chance d'obtenir un contingent supplémentaire, ils seront à court d'argent très prochainement et ils auront épuisé leur crédit bancaire.

L'insuffisance du pouvoir d'achat des cultivateurs exerce ses effets sur le reste du pays. Nous avons entendu parler d'une régression qui se fait sentir dans l'industrie des machines agricoles, dans l'industrie de l'automobile et dans d'autres industries qui fournissent des marchandises et des services aux Canadiens. On peut dire qu'une bonne part de cette régression tient à ce que la principale industrie du pays, soit l'agriculture, ne peut obtenir un pouvoir d'achat suffisant.

Donc, monsieur l'Orateur, je prie encore une fois le Gouvernement d'étudier l'à-propos d'effectuer un versement provisoire à l'égard des céréales convenablement entreposées sur la ferme. La mesure a déjà été préconisée, mais elle n'a pas bénéficié d'un examen bien approfondi ou bienveillant. La situation continue d'empirer dans l'Ouest canadien et elle requiert des mesures immédiates. Je n'affirme pas que tous les cultivateurs de l'Ouest ont besoin d'une avance sur leurs céréales, mais il y en a un bon nombre qui en ont besoin, notamment les petits exploitants et ceux qui viennent de s'établir sur la ferme.

Il serait facile de faire inspecter les céréales entreposées sur les fermes par les nombreux réposés à l'application de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies que le gouvernement libéral a si généreusement dispersés par toute la Saskatchewan. Si on les